

Conditions Générales de Vente – SupportLife ASBL

1. Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à toute inscription à une formation organisée par SupportLife ASBL, qu'il s'agisse de cours ERC (European Resuscitation Council) ou de cours ATLS.

Toute inscription implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions.

2. Inscription

Toute inscription est considérée comme « entamée » dès réception du formulaire d'inscription par SupportLife ASBL.

L'inscription devient définitive lors de la réception de la totalité du paiement par SupportLife ASBL.

3. Annulation par le participant

3.1 Frais administratifs

En cas d'annulation après que l'inscription a été entamée, les frais suivants sont dus :

- Cours ERC : 25 €
- Cours ATLS : 50 €

3.2 Délai d'annulation – 72 heures

En cas d'annulation annoncée moins de 72 heures avant le début du cours, aucun remboursement ne sera effectué, sauf en cas de raison médicale dûment justifiée par la présentation d'un certificat médical.

3.3 Cours ERC – ouverture du COSY, redevance ERC et Seat

Pour les cours ERC, l'ouverture du compte COSY du participant entraîne automatiquement l'attribution d'un « Seat » ERC.

Ce Seat correspond à une redevance que SupportLife ASBL doit payer à l'ERC. Dès que le COSY est ouvert, le Seat est dû à l'ERC, même en cas d'annulation ou de report du cours.

En cas d'annulation après ouverture du COSY, le coût du Seat reste donc dû et s'ajoute aux frais administratifs.

Les montants de la redevance ERC (Seat) sont fixés par l'ERC et correspondent actuellement à :

- Basic : 2,73 €
- Intermediate incluant NLS : 27,49 €
- Advanced : 82,44 €
- Instructor : 34,36 €

- Advanced Recertification : 27,49 €
- Intermediate Recertification : 13,73 €

Ces montants peuvent être modifiés par l'ERC sans préavis.

3.4 Réutilisation du Seat ERC

Lorsque le Seat a été payé suite à l'ouverture du COSY :

- Le participant dispose d'un délai d'un an à partir de la date d'ouverture du Seat pour se réinscrire à un cours identique,
- Il peut se réinscrire dans n'importe quel centre ERC de son choix,
- Le Seat ne devra alors plus être payé par le nouveau centre, puisqu'il a déjà été réglé une première fois.

4. Changement de date au sein de SupportLife ASBL

4.1 Changement de date pour un même cours SupportLife

Si le participant demande un changement de date pour un même type de cours organisé par SupportLife ASBL, celui-ci est possible selon les conditions suivantes :

- Si la demande est faite au moins 5 semaines avant la date prévue du cours, aucun frais administratif ne sera facturé.
- Si la demande est faite moins de 5 semaines avant le cours, les frais administratifs seront appliqués :
 - 25 € pour les cours ERC
 - 50 € pour les cours ATLS

Ces frais ne seront pas appliqués en cas de présentation d'un certificat médical.

Les règles concernant la redevance ERC et le Seat (article 3.3 et 3.4) restent applicables si le COSY a déjà été ouvert.

5. Annulation ou modification par SupportLife ASBL

SupportLife ASBL se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation en cas de force majeure, de nombre insuffisant de participants ou de toute autre raison organisationnelle.

Dans ce cas, le participant pourra choisir entre :

- Un report sans frais vers une autre date,
- Ou un remboursement des sommes versées, hors frais déjà dus à des organismes tiers (notamment l'ERC).

6. Responsabilité

SupportLife ASBL ne peut être tenue responsable des frais annexes engagés par le participant (transport, logement, congés, etc.) en cas d'annulation ou de report.

7. Droit applicable et litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit belge.

En cas de litige, seuls les tribunaux de l'arrondissement du siège social de SupportLife ASBL sont compétents.